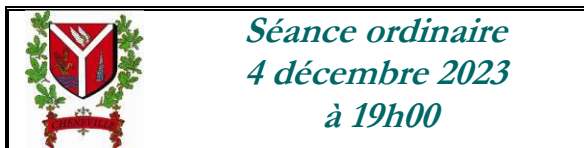


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 4 décembre 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 4 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2023-12-263

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-264

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège n° 1

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Madame la conseillère mentionne que le souper de Noël du Club Chénéd'Or aura lieu le 16 décembre prochain au Centre St-Félix-de-Valois. Elle ajoute qu'il reste aussi des billets pour le souper de Noël de la Légion Royale Canadienne filiale 205 du 22 décembre 2023.

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Madame la conseillère fait l'annonce qu'il y aura la visite du Père Noël le dimanche 10 décembre prochain sur le terrain de l'église de 11h à 14h. Il visitera également les deux résidences pour personnes âgées de la municipalité.

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de novembre 2023.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2023-12-265

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des Élus

ATTENDU QUE la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des élus est déposée conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule qu'il y a lieu de la déposer, devant le conseil, chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QU',

Un relevé indiquant le nom de chacun des membres du conseil qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2023-12-266

Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus en ventes pour taxes en 2024

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 30 novembre 2023 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale, madame Krystelle Dagenais soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité de Chénéville dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. [2023-12-267](#)

Embauche commis à la comptabilité et à la taxation – Fin de probation

ATTENDU la résolution #2023-05-109 qui autorise l'embauche de madame France Poulet à titre de commis à la comptabilité et à la taxation pour une période probatoire de 6 mois;

ATTENDU QUE, suite à des évaluations, madame Poulet répond aux attentes liées au poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise l'embauche permanente de madame France Poulet à titre de commis à la comptabilité et à la taxation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. [2023-12-268](#)

Autorisation dépôt demande Emplois Été Canada

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter une demande au programme Emplois Été Canada pour l'embauche de deux employés à l'été 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au dépôt d'une demande au programme d'Emplois Été Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. [2023-12-269](#)

Autorisation paiement de facture – Excavation Lavergne Inc. – Nettoyage et creusage de fossés

ATTENDU la résolution 2023-10-231 qui octroie le mandat à Excavation Lavergne et Fils pour le nettoyage et le creusage de fossés sur les montées Archambault, de Vinoy Est, du 4^{ème} rang, sur le rang 5 et sur la petite montée du 4^{ème} rang;

ATTENDU QUE la deuxième facture reçue est au montant de 5 345.70 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 146.24 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2023-12-270

Mandat équilibrage du rôle d'évaluation par Servitech

ATTENDU QUE selon la Loi, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt;

ATTENDU QUE les municipalités de moins de 5000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation foncière sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

ATTENDU QUE Servitech Évaluateurs agréés, évaluateur pour la MRC de Papineau, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité et a soumis au conseil municipal les renseignements recommandent de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026-2027 pour la Municipalité;

ATTENDU QU' l'importance de procéder aux redressements des valeurs du rôle d'évaluation pour assurer le maintien de l'équité fiscale;

ATTENDU QU' la municipalité de Chénéville accepte l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026-2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande à la MRC de Papineau de mandater la firme Servitech Évaluateurs agréés afin de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026-2027 pour la municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2023-12-271

Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Dossier # VZF88476 – 80103 (7) – 20230519-003

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets

particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE l'aide financière a été demandée pour les montées du 4^{ème} rang et Dumouchel, pour l'ajout d'éléments de sécurité;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve les dépenses d'un montant de 23 000.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2023-12-272

Autorisation paiement facture – MPA Société de comptables professionnels agréés

ATTENDU la résolution #2023-05-089 qui octroie le mandat à MPA société de comptables professionnels agréés inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier 2023 de la municipalité;

ATTENDU QU' un audit intérimaire a été effectué dans les dernières semaines et nous avons reçu la facture au montant de 3 500.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un
montant de 4 024.13 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2023-12-273

**Autorisation paiement facture – Tessier Récréo-Parc – Mobilier Parc
Chéné**

ATTENDU la résolution 2023-08-165 qui autorise l'achat de mobilier
et d'équipement pour le projet du Parc multifonctionnel
Chéné;

ATTENDU QUE la facture reçue de Tessier Récréo-Parc pour du mobilier
urbain incluant tables à pique-nique et bancs au montant
de 6 135.00 \$ plus les frais de transport et les taxes
applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un
montant de 8 335.69 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61083-000 – Projet PRIMADA et
financée par le surplus affecté à cette fin – Parc Aïnés (#59-13150-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2023-12-274

**Autorisation paiement facture – Travaux de ciment Dennis Labelle
– Dalles pour Parc Chéné**

ATTENDU la résolution 2023-08-165 qui autorise l'achat de mobilier
et d'équipement pour le projet du Parc multifonctionnel
Chéné;

ATTENDU QUE la facture reçue de Travaux de ciment Dennis Labelle pour
de 4 dalles de ciment au montant de 7 400.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un
montant de 7 400.00 \$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61083-000 – Projet PRIMADA et financée par le surplus affecté à cette fin – Parc Aïnés (#59-13150-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2023-12-275

Autorisation affichage – Poste responsable des travaux publics et des parcs et terrains

ATTENDU QUE plusieurs projets d'infrastructures sont en cours ou le seront dans les prochaines années dans la municipalité;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir une personne à temps plein pour gérer les départements des travaux publics, des parcs, terrains et bâtiments;

ATTENDU QUE la personne choisie entrera en poste au début 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste pour embaucher une personne pour travailler comme responsable des travaux publics et des parcs et terrains à raison de 35 heures/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2023-12-276

Autorisation signature de protocole d'entente – Camp de jour estival – Les 4 fers en l'air

ATTENDU QUE le conseil désire offrir un camp de jour estival aux enfants dont les parents sont payeurs de taxes (résidentielles ou commerciales) à Chénéville;

ATTENDU QUE la compagnie *Les 4 fers en l'air* propose ses services pour l'organisation et la gestion d'un camp de jour estival de 8 semaines, au coût de 160\$ par enfant, par semaine;

ATTENDU QU' un montant de 100\$ par enfant, par semaine est prévu au budget qui sera adopté pour 2024, donc les parents n'auront qu'à payer 60\$ par semaine pour que leur enfant fréquente le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale, à signer, au nom de la municipalité, le protocole d'entente pour la fourniture d'un camp de jour à l'été 2024 par la compagnie Les 4 fers en l'air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2023-11-277

Embauche d'un officier municipal en bâtiment et environnement partagé avec la municipalité de Plaisance

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Volet 4 du programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité pour l'embauche d'un officier municipal en bâtiment et environnement en partage avec la municipalité de Plaisance;

ATTENDU QU' un appel de candidatures a été lancé en octobre pour le poste et il y a eu 9 candidatures reçues ;

ATTENDU QUE des entrevues ont été passées par le comité d'embauche qui était constitué des directions générales des municipalités de Plaisance et de Chénéville, de l'inspecteur par intérim de Chénéville et de la conseillère municipale responsable des ressources humaines de la municipalité de Plaisance ;

ATTENDU QUE le comité propose l'embauche de monsieur Marc Turpin à titre d'officier municipal en bâtiment et environnement des municipalités de Chénéville et de Plaisance pour une période de 3 ans avec contrat;

ATTENDU QU' une probation de 6 mois sera en place afin de pouvoir évaluer et accompagner monsieur Turpin dans son nouveau poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville embauche monsieur Marc Turpin à titre d'officier municipal en bâtiment et environnement des municipalités de Chénéville et de Plaisance pour une période probatoire ce 6 mois;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire, à signer le contrat de travail de monsieur Marc Turpin;

QUE,

Le maire monsieur Maxime Proulx-Cadieux et la directrice générale madame Krystelle Dagenais soient autorisés à signer l'entente intermunicipale en lien avec le partage de cet officier municipal en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2023-12-278

Autorisation dépôt aide financière – Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière - MTQ

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation du projet *de radar de sécurité* au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

ATTENDU QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Chénéville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux

et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2023-12-279

Retrait du projet de conversion des lumières de rue au DEL avec Énergère et la FQM

ATTENDU le projet de conversion des lumières de rue au DEL;

ATTENDU la résolution # 2022-02-037 ;

ATTENDU QUE c'est la Municipalité de Chénéville qui doit coordonner le tout et que dans la vente du projet c'était Énergère qui s'occupait de l'ensemble du dossier;

ATTENDU le manque de temps à Hydro-Québec pour effectuer les travaux de porte-fusible ;

ATTENDU QUE ce projet relevait d'une subvention avec la FQM :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville se retire dès maintenant du projet de conversion des lumières de rue au DEL avec Énergère et la FQM;

QUE,

La présente résolution soit envoyée à Énergère et à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2023-12-280

Nomination responsable dossier diversification des usages de l'église St-Félix de Valois

ATTENDU QUE la municipalité a un projet de diversification des usages pour l'église St-Félix de Valois en partenariat avec la Fabrique;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un représentant du conseil municipal sur le comité créé pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme la conseillère madame Audrey Lacasse comme représentante du conseil municipal dans le dossier de diversification des usages de l'église St-Félix de Valois et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant;

QUE,

La dépense, s'il y a lieu, soit appliquée au compte #02-11000-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. 2023-12-281

Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2024

ATTENDU QU' en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la prochaine année 2024;

ATTENDU QUE la nomination est jusqu'au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Madame Maryse Gougeon soit nommée mairesse suppléante de la Municipalité de Chénéville pour l'année 2024 laquelle, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. 2023-12-282

Nomination d'un représentant auprès de Tricentris

ATTENDU QU' un représentant doit être nommé auprès de Tricentris pour assister à l'assemblée annuelle et à toute autre rencontre avec l'organisme;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme la conseillère madame Danielle Meunier comme représentante auprès de Tricentris pour 2023-2024-2025 et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte #02-11000-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de prêt de salle gratuite – Mini- basketball

2023-12-283

Demande de prêt de salle gratuite – Mini- basketball

ATTENDU QU' un groupe d'entraîneurs bénévoles propose d'animer une activité d'initiation au basketball pour les jeunes de 5 à 12 ans à Chénéville;

ATTENDU QUE le programme proposé aura lieu à partir de janvier et est d'une durée de 12 semaines;

ATTENDU QUE les ateliers dédiés à la découverte et à l'apprentissage du basketball se dérouleront dans le gymnase du Centre St-Félix-de-Valois;

ATTENDU QUE l'activité d'initiation au basketball a déjà été éprouvée dans d'autres municipalités de la MRC de Papineau (au sud) et s'avère un grand succès;

ATTENDU QUE l'activité proposée à Chénéville sera ouverte à tous les enfants du nord de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault du Centre St-Félix-de-Valois pour l'activité d'initiation au basketball.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de gratuité de salle – Cours de Yoga par Johanne Mennie

2023-12-284

Demande de gratuité de salle – Cours de Yoga par Johanne Mennie

ATTENDU QU' Johanne Mennie, une résidente de la région, désire continuer d'offrir des cours de yoga à Chénéville pour la session d'hiver 2024;

ATTENDU QUE madame Mennie offre ses cours à tarif réduit, pour permettre à tous d'y participer, en plus de redonner le montant des inscriptions à des organismes à but non lucratif de la région et pour se perfectionner afin d'offrir une offre plus diversifiée;

ATTENDU QUE madame Mennie demande le prêt de la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour ses cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la tenue des cours de yoga offerts par madame Johanne Mennie;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville remercie madame Mennie pour sa grande implication dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Défi préfet MRC de Papineau – Appui à Centraide Outaouais

2023-12-285

Défi préfet MRC de Papineau – Appui à Centraide Outaouais

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la municipalité éprouvent des difficultés en ce moment en raison du contexte économique et social;

ATTENDU QUE Centraide Outaouais vient de lancer sa campagne annuelle afin d'aider 7 organismes basés dans la MRC de Papineau en plus de ceux régionaux;

ATTENDU QUE Centraide Outaouais soutient au total 88 organismes;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau égalisera les dons des municipalités jusqu'à un maximum 5 000.00 \$ pour l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte d'effectuer un don de 200.00 \$ à la MRC de Papineau qui le remettra à Centraide Outaouais et égalisera ce don;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

Monsieur le Maire informe qu'il y aura des cours de mini-basketball gratuits dès janvier 2024, il invite tous les jeunes de 5 à 12 ans à s'inscrire. Une des entraîneuses bénévoles est une résidente de Chénéville. C'est une très belle activité!

Monsieur le Maire explique que l'horaire de l'écocentre est changé pour l'hiver. Il sera maintenant ouvert un samedi seulement par mois, par manque d'employé.

Monsieur le Maire donne plus de détails sur la panne planifiée d'Hydro-Québec qui touchera une partie de Chénéville seulement et plusieurs municipalités environnantes le mercredi 6 décembre prochain. Pour permettre aux gens de venir recharger leurs appareils électroniques, réchauffer un repas ou tout simplement se changer les idées, le gymnase sera ouvert toute la journée.

Monsieur le Maire parle aussi du déneigement : une bonne bordée de neige est tombée dans le dernier 24 heures. C'est un nouveau contracteur qui a le contrat cette année, mais les gens qui ont des plaintes doivent appeler directement la municipalité au 819 983-8015. Ou faire le 511 pour les routes 315 et 321 qui sont sous la responsabilité du ministère des Transports. C'est important de mentionner s'il y a des problématiques.

Monsieur le Maire souligne que c'est la fête de Karine Geslin, une citoyenne qui s'implique bénévolement dans plusieurs activités de la municipalité et qui est présente à la réunion de ce soir.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2023-12-286

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 865 à # 12 915 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/11/2023 et dont le total se chiffre à **120 372.46 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **144 996.54 \$** ;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **265 369.00 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2023-12-287

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de novembre 2023 au montant total de **32 344.76 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-288

Levée de la séance

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.